

Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

7 ÉCLAIRAGE

7.1 Concept de base

- M M Prévoir pour chaque aménagement (pièce, corridor, chemin d'accès extérieur, etc.) (Illustration 1) :
 - un éclairage général de base, et
 - un éclairage dirigé qui souligne certains éléments architecturaux à mettre en évidence (porte, signalisation, etc.).
- M M Éviter l'éblouissement pouvant être causé par :
 - une surface vitrée (porte, fenêtre, puits de lumière), en installant un écran, un store, etc.;
 - un luminaire mal dirigé, en modifiant son orientation;
 - une surface réfléchissante ou brillante, en favorisant un fini mat.
- M M Dans un escalier ou un corridor, éviter l'éblouissement causé par une source lumineuse naturelle ou artificielle.
- M M Éviter la formation de zones d'ombre. Aucun obstacle, objet ou personne ne doit obstruer la diffusion d'une source lumineuse.
- R R Il est suggéré de doubler la quantité d'éclairage minimal indiquée à la norme IES (*Illuminating Engineering Society of North America*) (Tableau 1) afin de répondre aux besoins de la majorité des personnes ayant une déficience visuelle. Ces besoins diffèrent selon l'activité exécutée et selon la nature et le degré d'évolution de la déficience visuelle.
- M M Prévoir, pour des aménagements adjacents, des niveaux d'intensité lumineuse homogènes :
 - les variations d'éclairage entre une aire de travail et une zone de circulation ou entre deux zones de circulation, ne doivent pas excéder 300 lux;
 - les variations importantes d'éclairage entre la lumière naturelle et la lumière artificielle doivent être réduites en prévoyant un éclairage de soir, un auvent, un pare-soleil dans le puits de lumière, etc.
- M R Placer les luminaires de façon à faciliter l'orientation, en formant, par exemple une ligne directrice (Illustration 1).
- M M Installer les appliques murales qui font saillie de plus de 100 mm à une hauteur d'au moins 1980 mm du sol (Illustration 2).

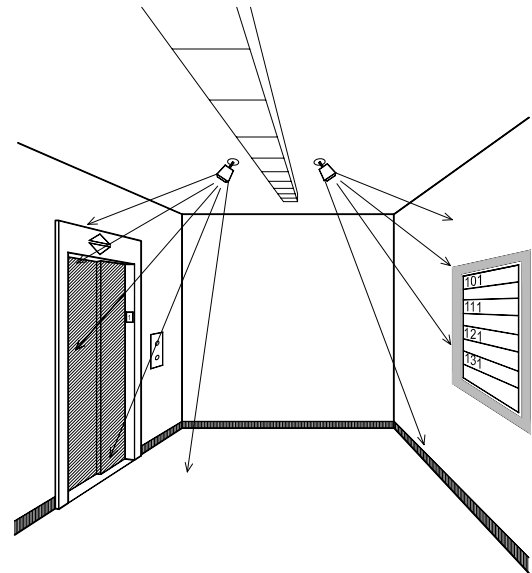


Illustration 1

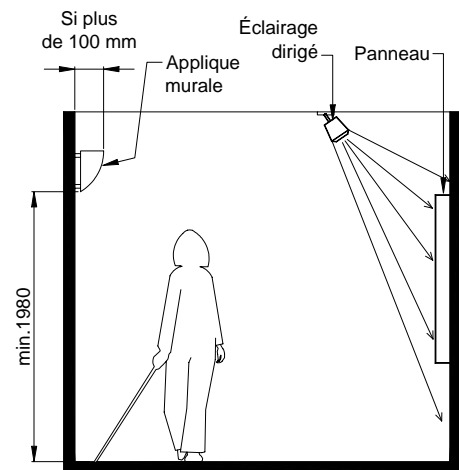


Illustration 2

Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

7.1 Concept de base (suite)

- ❑ Utiliser des interrupteurs munis d'un gradateur afin d'ajuster le niveau d'éclairage selon les besoins.
- ❑ Rehausser l'éclairage général en choisissant des couleurs pâles, qui offrent un indice de réflexion de la lumière plus élevé.
- ❑ Le chemin d'accès doit être éclairé depuis le trottoir public jusqu'à l'entrée du bâtiment. L'éclairage doit (**Illustrations 3 et 4**):
 - être placé de façon linéaire afin de faciliter l'orientation;
 - être placé près du chemin d'accès, sans toutefois constituer un obstacle dans la zone de déplacement;
 - ne pas générer d'éblouissement ni d'ombrage.

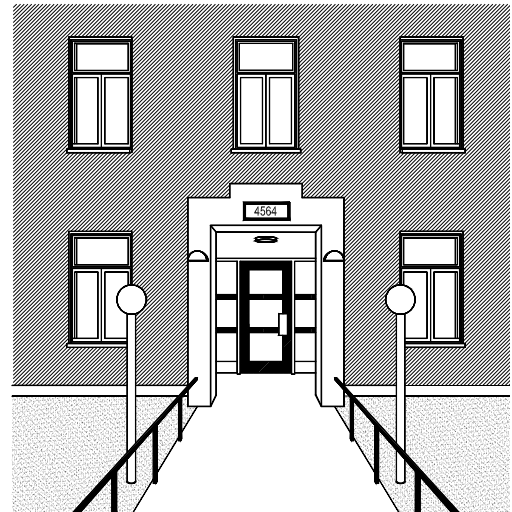


Illustration 3

7.2 Types d'éclairage

- ❑ La lumière naturelle fournit un éclairage supérieur à tout autre type d'éclairage. Cependant, il faut contrôler les problèmes d'éblouissement et d'ombre qu'elle peut causer en ajoutant des écrans, des stores, etc.
- ❑ L'éclairage fluorescent (néon) est recommandé pour l'éclairage général :
 - les types « daylight » et « cool white » sont suggérés;
 - l'éclairage fluorescent doit toujours être recouvert d'un diffuseur.
- ❑ L'éclairage fluorescent présente l'avantage de ne pas dégager de chaleur.
- ❑ L'éclairage général peut provenir de luminaires orientés vers le plafond (lampe sur pied, applique murale). Un éclairage dirigé additionnel pourra s'avérer nécessaire, selon la situation.
- ❑ Comme éclairage dirigé, l'éclairage incandescent de type halogène offre une meilleure performance en termes d'intensité lumineuse, mais son utilisation doit faire l'objet d'une attention particulière pour éviter l'éblouissement et le dégagement de chaleur.
- ❑ L'ajout d'un éclairage dirigé n'est pas nécessaire lorsque l'éclairage général offre un niveau d'intensité lumineuse suffisant (**Tableau 1**).

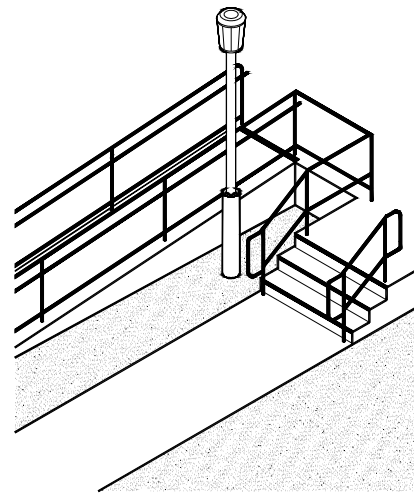


Illustration 4

Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

7.2 Types d'éclairage (suite)

Tableau 1 : Niveaux d'intensité lumineuse recommandés pour les endroits publics

Type d'aménagement	Norme IES (lux)	Intensité suggérée (lux)	Types d'éclairage suggérés
- Extérieur - chemins d'accès - escaliers et rampes - entrée principale - portes d'entrée	50 100 100 100	100 200 200 200	F H
- Vestibule ou hall d'entrée - éclairage général - éclairage dirigé : . sur l'interphone, le kiosque d'information, le panneau indicateur, la signalisation, l'aire d'attente et les équipements (boîte aux lettres, téléphone, distributrices).	100 200	200 400	F H
- Corridors - éclairage général - éclairage dirigé : . sur les portes, la signalisation et les équipements.	100 150	200 300	F H
- Escaliers - éclairage général - éclairage dirigé : . sur les marches et paliers.	200 300	400 600	F F
- Ascenseur - éclairage général à l'intérieur de la cabine - éclairage général à l'extérieur de la cabine - éclairage dirigé : . sur les boutons de commande.	200 200 200	400 400 400	F F H
- Bureau - éclairage général - éclairage dirigé : . sur la surface de travail.	300 500	600 1000	F I ou H

Norme IES : de l'Illuminating Engineering Society of North America

Intensité suggérée : établie selon les besoins des personnes ayant une déficience visuelle.

Types : F = fluorescent H = halogène I = incandescent ordinaire (au tungsten)

Critères d'accessibilité répondant aux besoins des personnes ayant une déficience visuelle

inlb
Institut Nazareth
& Louis-Braille

Tél. : (450) 463-1710

SOCIÉTÉ LOGIQUE
consultation en aménagement et
promotion du concept d'accessibilité universelle

Tél. : (514) 522-8284

Fiches disponibles :

- No 1 Accès extérieur
- No 2 Entrée et Vestibule
- No 3 Circulation horizontale intérieure
- No 4 Escalier
- No 5 Ascenseur
- No 6 Signalisation
- No 7 Éclairage
- No 8 Couleur / Contraste

